Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-137_12_2025-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi quatre décembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 25 Nombre de procurations : 1	Nombre d'abstentions : Nombre de votants : 25 Nombre de votes pour : 8 Nombre de votes contre : 15

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, M. JULIEN Loïc, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe, Mme FONTENAY Julie, M. DELINOTTE Thibault, Mme BOZEC Nolwenn.

Absents Excusés :

M. MENEUST Philippe procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. GUETTE Christian, Mme COENT Annie, M. CHAHID Mohamed.

M. Jacques RIVOAL a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 4 décembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025 est lu et arrêté.

137_12_2025 – INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – ARTICLE L2122-22 CGCT ET BAUX

- **D2025-18 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE D'UN LOGEMENT – 1 BOULEVARD DES DEUX RIVES**
  - RENOUVELLEMENT POUR 6 MOIS – FIN 15/01/2026
- **D2025-19 CONVENTION MISE A DISPOSITION LOGEMENT - 5 AVENUE REMONDEL**
  - RENOUVELLEMENT POUR 6 MOIS – FIN 31/12/2025
- **D2025-20 CONVENTION MISE A DISPOSITION LOGEMENT 15 AVENUE REMONDEL – GAUCHE**
  - RENOUVELLEMENT POUR 6 MOIS – FIN 31/03/2026
- **D2025-21 CONVENTION MISE A DISPOSITION – 3 SQUARE DE LONGFORD**
  - RENOUVELLEMENT POUR 6 MOIS – FIN 01/03/2026
- **D2025-22 DECISION DU MAIRE N°2025-22 -BUDGET PRINCIPAL - VIREMENT DE CREDIT N°2**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-137_12_2025-DE

	INVESTISSEMENT		Chapitre d'opération d'équipement	Libellé	Chapitre	Fonction	Article (indicatif)
VI 2	Dépenses	Recettes					
	-35 000,00 €		215	Ville fleurie - plantations	215	511	2121
	35 000,00 €		172	Groupe scolaire Le Chat Perché - renaturation des cours	172	212	2312

Pour information :

6 289 502,90 €	*Total des dépenses réelles d'investissement votées au budget primitif 2025*
43 000,00 €	*Total des virements de crédits de crédits effectués en 2025 (y compris le présent virement)*
0,6837%	*Pourcentage du virement de crédits de paiement de chapitre à chapitre (limite : 7,5 %)*

- **D2025-23 CONVENTION MISE A DISPOSITION PRECAIRE D'UN LOGEMENT - 5 ALLEE DES BOUVREUILS**
  - POUR 6 MOIS – FIN 15/05/2026

- **D2025-24 SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT**

Un emprunt a été souscrit considérant le besoin de financement de la commune dans le cadre de la commercialisation des terrains de la tranche 3 de la ZAC Multisites de l'Ise.

Cela s'est fait auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations avec un emprunt Gaïa court terme Habitat Social sur 5 ans dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant** : 3 500 000 €
- **Durée de la phase de préfinancement** : 0 à 36 mois
- **Durée d'amortissement** : 5 ans
- **Dont différé d'amortissement** : 4 ans
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +0.6%
  (à titre d'information : index + marge à 2.3% au 16/11/2025)
- **Révision du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA
- **Périodicité** : Trimestrielle
- **Amortissement** : échéance prioritaire (constantes)
- **Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisée à l'issue de la phase de mobilisation
- **Remboursement anticipé** : exonération des indemnités de remboursements anticipé du fait de la revente des parcelle (si le ratio de 25% de logements sociaux à y construire est respecté)
- **Typologie Gissier** : 1A
- **Commission d'instruction** : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt (soit 2100€)

- **D2025-25 CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE_MAM**
  - RENOUVELLEMENT – FIN 30/11/2028

- **Présentation faite, le conseil prend acte**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

